



Licence Sciences de la vie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de la vie. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02027238

HAL Id: hceres-02027238

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027238>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences de la vie

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Gestion des ressources naturelles terrestres et marines

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Sciences de la vie* (SV), est dispensée par la faculté des Sciences et des techniques (FST), unité de formation et de recherche de l'Università di Corsica Pasquale Paoli (UCPP), à Corte.

Licence générale pluridisciplinaire en sciences de la vie et de l'environnement, elle est adaptée à l'accueil des bacheliers scientifiques en première année (L1), des étudiants se réorientant après la PACES (*Première année commune aux études de santé*) en première ou deuxième année (L1 ou L2) mais aussi en troisième année (L3), d'étudiants diplômés localement de BTS (brevet de technicien supérieur agricole), de DUT (diplôme universitaire de technologie : *Hygiène sécurité et environnement* ou *Génie biologique*) de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Corse ou du DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) *Analyse des milieux biologiques* de la FST.

Au travers de l'acquisition de connaissances et de compétences en biologie, biochimie, géologie, écologie et chimie, la spécialisation est progressive au cours des L1 et L2 et amène à trois parcours types en L3 : *Biochimie et biologie moléculaire* (BBM), *Biologie des organismes et écologie* (BOE) et *Chimie de l'environnement* (CE).

La formation a pour objectif principal la poursuite d'études en masters nationaux ou locaux dont principalement le master *Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles* de la FST et les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF), premier degré : *Professorat des écoles* ou second degré : *Sciences de la vie et de la terre* (SVT), en école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), tous trois dispensés à l'UCPP.

Une insertion professionnelle directe dans les métiers de la biochimie, de l'écologie ou de l'environnement est également possible après la licence.

Analyse

Objectifs

La licence *Sciences de la vie* (SV) a pour objectif de former des scientifiques pluridisciplinaires de niveau bac+3 en sciences de la vie et de l'environnement, par l'acquisition de connaissances et de compétences en sciences de la vie (démarches, méthodologies, techniques) mais aussi générales, personnelles et professionnelles (certifications en anglais, en langue et culture corses et en informatique et internet, construction du projet professionnel).

L'organisation en trois parcours en troisième année (L3): *Biochimie et biologie moléculaire* (BBM), *Biologie des organismes et écologie* (BOE) et *Chimie de l'environnement* (CE), et les contenus de la formation sont en adéquation avec la poursuite d'études en master. Un jeu d'options en troisième année favorise la poursuite d'études en master MEEF, *Professorat des écoles* (premier degré) ou Sciences de la vie et de la terre - SVT (deuxième degré).

La formation semble néanmoins peu adaptée à son objectif d'intégration des étudiants issus de PACES (*Première année commune aux études de santé*), qui reste un point à améliorer selon les responsables pédagogiques. Il est à noter que la poursuite d'études en master *Biologie-santé* spécialité *Nutrition-santé* ne fait pas partie des objectifs identifiés de la licence SV alors que ses diplômés, parcours BBM, constituent le principal vivier de recrutement de ce master.

Organisation
<p>La licence SV est organisée en trois ans (de la L1 à la L3) et six semestres (de L1S1 à L3S6). Chaque semestre est constitué de six unités d'enseignement (UE), dont une UE <i>Préparation à la vie professionnelle</i> (PVP), qui apporte différentes compétences transversales et qui prépare à trois certifications : le certificat informatique et internet (C2i), le certificat en langues de l'enseignement supérieur (CLES) en anglais et le certificat en langue et culture corses (CLC). Il est à noter qu'une part non précisée de l'UE PVP de L1S2 est un enseignement disciplinaire au choix. Le choix, en L1S2 puis à chaque semestre de L2, d'une UE disciplinaire en biochimie, biologie, géologie ou chimie préfigure le choix d'un des parcours de L3. Cette année de spécialisation permet la réalisation d'un stage d'un mois ou d'une préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement via un stage pédagogique en établissement scolaire d'une durée non précisée et des enseignements spécifiques. Les UE de chimie de l'ensemble du cursus sont mutualisées avec la licence <i>Sciences pour l'ingénieur</i>.</p> <p>La structure de la licence est claire et cohérente et propose l'acquisition de compétences professionnelles via les UE PVP, les travaux pratiques (TP) et le stage. Elle présente une spécialisation progressive si les choix de L1 ne constituent pas des prérequis pour les choix de L2 ou les parcours de L3. On regrette cependant que la part de TP ne soit pas précisée alors qu'ils contribuent à l'acquisition de compétences visées par le diplôme.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence SV est une formation de proximité qui s'appuie sur les laboratoires et organismes de recherche dont sont issus tous les membres de l'équipe pédagogique : laboratoire Sciences pour l'environnement (SPE) qui est une unité mixte de recherche du CNRS (UMR 6134) ; les plateformes de transfert de technologie MYRTE (Mission hYdrogène Renouvelable pour l'inTégration au réseau Electrique) et PAGLIA ORBA (Plateforme Avancée de Gestion éLectrique en milieu Insulaire Associant stOckage et énergies Renouvelables - oBjectif Autonomie), STELLA MARE (<i>Sustainable TEchnologies for Littoral Aquaculture and MARine REsearch</i>) qui est unité mixte de service du CNRS (UMS 3514) ; la fédération de recherche Environnement et société (FR CNRS 3041). Elle appartient au champ de formations <i>Gestion des ressources naturelles terrestres et marines</i> du domaine <i>Sciences, technologies, santé</i>, comme le master <i>Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles</i> et la licence professionnelle <i>Eau et environnement</i> (LPEE). De nombreux partenaires institutionnels, académiques et scientifiques (laboratoires, bureaux de recherche, professionnels départementaux, régionaux, nationaux) permettent l'accueil des étudiants en stage. Dans le paysage régional, d'autres formations existent se rapprochant des sciences du vivant : BTS (brevet de technicien supérieur) et BTSA, DEUST <i>Analyses des milieux biologiques</i>, le DUT <i>Génie biologique</i> et la licence professionnelle <i>Eau et environnement</i>.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique (31 enseignants-chercheurs et quatre professionnels extérieurs) est équilibrée entre les trois disciplines principales : biochimie et biologie moléculaire, écologie, et chimie. L'intervention de quatre professionnels extérieurs, dont un professionnel de l'Office de l'environnement de la Corse, mériterait d'être précisée en termes de niveau de compétence et de responsabilité. Le pilotage de cette équipe est assuré par le responsable de mention <i>Sciences de la vie</i> avec les trois responsables de parcours de L3 et un directeur des études de licence, membre de l'équipe pédagogique. Cette équipe assure des rencontres pédagogiques, du tutorat, des rencontres individuelles de réorientation avec les étudiants, des informations auprès des lycéens de la région et participe aux journées portes ouvertes de l'UCPP, ainsi qu'à la mise en place du conseil de perfectionnement. Le suivi des stages et les informations liées à l'orientation (poursuite d'études) sont assurés par le responsable pédagogique de chaque parcours lors des semestres 5 et 6. Le pilotage est cohérent, structuré et dynamique.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>En moyenne, l'effectif de la licence est de 50 étudiants en L1, 40 en L2 et 40 en L3. L'effectif est stable depuis 2010, mais faible devant le nombre de parcours proposés. En effet, il y a cinq groupes d'étudiants différents en L3 : parcours BBM, parcours BOE, parcours CE, parcours BBM ou BOE option <i>Enseignement second degré</i> et parcours BBM, BOE ou CE option <i>Enseignement premier degré</i>. Considérant que l'option <i>Enseignement du premier degré</i> est à choix en parallèle de l'UE <i>Stage</i>, il reste quatre parcours, pour 40 étudiants. La répartition des étudiants par parcours en L3 n'est pas détaillée. Aucun ou très peu d'étudiants quittent la licence lors de la L2. A l'inverse, une proportion importante d'étudiants extérieurs issus de DEUST, DUT, BTS, BTSA (de 10 à 50 % selon les années) intègrent la L3. Les taux de réussite sont élevés en L1 (70 % en 2015), L2 (75 % et plus) et L3 (de 84 à 92 %). Si un quart des étudiants abandonnent en L1 sans données ou suivi à leur sujet, la quasi-totalité des diplômés poursuivent en master à l'UCPP ou dans d'autres universités (100 % en 2015, sans autre précision). Un à deux étudiants par an entrent dans la vie active (sauf en 2015).</p>

Place de la recherche
<p>Les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'équipe pédagogique sont investis dans la recherche et sont tous membres de l'UMR CNRS SPE de l'Università di Corsica Pasquale Paoli dans des projets de gestion et valorisation des eaux en Méditerranée, ressources naturelles, feux de forêts, techniques d'information et communication, champs-ondes et mathématiques appliquées. La formation à la recherche semble abordée au cours des travaux pratiques (TP) et de projets comme la réalisation d'exposés théoriques en petits groupes, mais sans précision. Le stage (un mois au L3S6) peut être effectué en laboratoire de recherche.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation occupe une part importante au travers des TP, des UE PVP, d'entretiens individuels par l'équipe pédagogique et du stage d'un mois en laboratoire, en entreprise, au sein du parc naturel régional de Corse, dans les collectivités territoriales ou établissements scolaires. La préparation à l'insertion professionnelle via des conférences métiers, la connaissance des institutions et des entreprises et la préparation à trois certifications : le C2i, avec 76,80 % de taux de réussite, le CLES en anglais et le CLC en langue corse complètent cette préprofessionnalisation. L'apprentissage des techniques de recherche d'emploi développe l'autonomie des étudiants, tout en bénéficiant d'un accompagnement de l'équipe pédagogique. Les services culturel, sportif et associatif de l'UCPP offrent aux étudiants la possibilité de développer des compétences transversales complémentaires à leur cursus et peuvent donner lieu à l'obtention de crédits européens (<i>European Credit Transfer System</i> - ECTS). Aucune fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) n'est incluse au dossier et l'utilisation du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC), est sur la base du volontariat.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les projets, et notamment le projet professionnel de l'étudiant, occupent une part importante de la formation. La construction du projet professionnel est progressive sur les trois années de licence : la première année aborde la méthodologie en lien avec un projet métier, la deuxième année permet à l'étudiant de définir son projet en complément des informations reçues lors des conférences métiers. Le projet professionnel est présenté en fin de deuxième année, mais les modalités de son évaluation ne sont pas précisées. Le stage d'un mois au L3S6, évalué par un rapport écrit, constitue une immersion professionnelle suffisante à ce niveau et vient compléter la connaissance de l'environnement socio-économique des domaines des sciences de la vie. Un carnet d'adresses d'entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires et des plateformes spécialisées de recherche de stage et d'emploi sont proposés par la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP) de l'UCPP.</p>
Place de l'international
<p>La participation de l'Università di Corsica Pasquale Paoli à de nombreux programmes de mobilité, et l'incitation à la mobilité de la Collectivité Territoriale Corse (CTC) a peu d'impact sur la formation des étudiants de licence SV. La mobilité entrante manque de dynamisme et d'attractivité. Trois étudiants du programme ERASMUS+ (<i>European Action Scheme for the Mobility of University Students</i>) ont été accueillis depuis 2011, trois étudiants sont partis en mobilité internationale.</p> <p>L'enseignement de l'anglais est obligatoire à chaque semestre au sein de l'UE PVP, mais ni sa nature, ni son volume horaire ne sont précisés. Les étudiants peuvent candidater au CLES anglais niveau B2 en fin de L3. Le taux de réussite est assez faible : 21,50 %.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement en première année est effectué via la plateforme Admission Post Bac (APB). En L2S3 et L3S5, le recrutement des étudiants extérieurs à l'UCPP (BTS et BTSa), ou issus de DUT ou du DEUST, est étudié sur dossier, sans plus de précisions. Pour toutes les formations de l'UCPP, des réorientations sont possibles vers le L1S2 de toutes les autres formations de l'université. Des entretiens individuels sont mis en place par la POIP pour le suivi des étudiants et leur éventuelle réorientation. Il n'est pas mentionné le taux d'utilisation de cette passerelle. La passerelle d'entrée en L2S4 pour des étudiants de PACES semble peu empruntée. La mise en place de soutien disciplinaire du S1 au S4 à raison de neuf heures par UE disciplinaire et d'un contrôle continu est efficace en L1 en regard du taux de réussite (environ 70 %) et du taux d'abandon relativement faible (environ 25 %).</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est exclusivement présentiel, les travaux pratiques sont obligatoires. L'utilisation du numérique est encouragée à des fins administratives, mais aussi pédagogiques, des supports de cours et des évaluations sont proposés sur l'environnement numérique de travail (ENT) et l'équipe pédagogique est incitative sur le sujet. Des adaptations sont possibles pour les étudiants ayant des contraintes particulières : les étudiants salariés, handicapés, sportifs de haut niveau, chargés de famille et aussi pour les étudiants incarcérés (un sur la période). Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est prévu.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est judicieuse en L1 : contrôle continu intégral avec trois contrôles par semestre. En L2, l'attribution des ECTS est équilibrée mais en L3, les deux UE PVP sont créditées de 2,5 ECTS chacune, coefficient 0,5 par rapport aux 10 UE disciplinaires ou UE <i>Stage</i> : 5,5 ECTS, coefficient 1,1, alors qu'elles présentent un même volume horaire. Le mode d'évaluation des travaux pratiques (TP) n'est pas explicité, comme leur volume horaire, et il n'y a pas de session de rattrapage pour les TP. Les coefficients entre contrôle continu, travaux pratiques et examen terminal sont dits à la discrétion des enseignants, au prorata des heures d'enseignement, et au bénéfice de l'étudiant : la note de contrôle continu n'est comptée que si elle améliore la note à l'UE. Il est difficile d'évaluer la pertinence de cette évaluation, le détail du contrôle continu en L2 et L3 n'étant pas précisé dans le dossier. Il manque également la composition des jurys de stage et de projets.</p> <p>Le jury d'examen des deux premières années est présidé par le directeur des études de licence et les jurys par parcours de L3 sont présidés par chaque responsable de parcours. Chaque jury se compose d'au minimum trois membres dont deux enseignants-chercheurs : le président du jury et deux assesseurs nommés par le Doyen de la FST. Il est indiqué que tous les enseignants de la licence sont membres de droit des jurys correspondant à leurs enseignements et que le <i>quorum</i> est fixé à trois membres. Il faudra veiller à la mise en conformité du jury : les membres nommés doivent être présents, les autres participants sont des invités sans voix délibérative. La notion de <i>quorum</i> est inappropriée au regard de la réglementation.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>La POIP organise à la demande des étudiants des formations à l'utilisation du portefeuille d'expériences et de compétences ou d'autres outils numériques d'aide à la construction du projet professionnel ou de comportement au travail. Les outils de suivi de compétences sont donc accessibles aux étudiants, mais ils sont sous-utilisés, il n'y a pas ou peu d'accompagnement par l'équipe pédagogique. Le supplément au diplôme fourni au dossier ne correspond qu'au parcours BBM. Les compétences scientifiques et techniques, et les certifications acquises au cours de la formation y sont bien détaillées.</p>
Suivi des diplômés
<p>La POIP enquête les diplômés à 30 mois, mais pas pour les filières générales comme la licence SV. Le suivi des diplômés par l'équipe pédagogique montre une très large majorité de poursuite d'études, et une insertion professionnelle directe marginale. Compte tenu de l'effectif total relativement faible, le suivi des étudiants quittant la licence en cours de cursus, pourrait être faisable et pertinent, comme le suivi du devenir des diplômés poursuivant en master MEEF ou masters disciplinaires, locaux ou nationaux.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement est récent, il ne s'est réuni que deux fois, en juin 2015 et en juin 2016. Il est composé de 22 membres (sept étudiants de niveaux d'études différents de la L1 au doctorat, quatre professionnels, un enseignant du second degré, 10 maîtres de conférences) et a pour objectif principal d'identifier les axes d'amélioration de la formation. La constitution du conseil et ses objectifs sont conformes à la mise en place d'une autoévaluation performante. L'évaluation des enseignements par les étudiants est évoquée mais sa prise en compte n'est pas explicitée, et est indiquée comme un point faible. Le pourcentage d'étudiants y répondant est très variable (de 17 à 69%).</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Acquisition progressive de compétences dans le domaine des sciences de la vie et de l'environnement favorisant la poursuite d'études pour chaque parcours, tant locales que nationales et vers les masters des métiers de l'enseignement.
- Taux de réussite élevés, notamment en L1.
- Pilotage dynamique et volontaire.
- Construction du projet professionnel au cours des trois années de licence.
- Accompagnement des étudiants dans leur parcours universitaire par leur suivi individuel.
- Parcours adaptés aux thématiques de l'adossé recherche.
- Certifications en anglais, en corse, en informatique et internet.

Points faibles :

- Le nombre de parcours : trois voire quatre parcours en comptant l'aménagement pédagogique favorisant la poursuite d'études en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*, second degré *Sciences de la vie et de la terre*, pour 40 étudiants inscrits en L3.
- Pas d'indicateurs précis sur la nature de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle.
- Pas de prise en compte de l'évaluation de la formation par les étudiants.

Avis global et recommandations :

La licence *Sciences de la vie* est bien construite et très bien adaptée à ses objectifs de formation. Les diplômés sont des scientifiques pluridisciplinaires de niveau bac+3 en sciences de la vie et de l'environnement, et ont acquis des connaissances et des compétences en biologie, biochimie, géologie, écologie et chimie. Leur spécialisation est progressive au sein des parcours types en L3 *Biochimie et biologie moléculaire* (BBM), *Biologie des organismes et écologie* (BOE) ou *Chimie de l'environnement* (CE), et permet principalement la poursuite d'études en master disciplinaire mais aussi en master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) premier degré (*Professorat des écoles*) ou second degré (*Sciences de la vie et de la terre*). L'accompagnement des étudiants par l'équipe pédagogique et les services de l'université au cours de la construction de leur projet professionnel est exemplaire. La qualité du pilotage de la formation est reflétée par la qualité du dossier, bien présenté et renseigné pour la majorité des critères. Le conseil de perfectionnement mis en place récemment pourra améliorer la prise en compte de l'évaluation de la formation par les étudiants, et la prise en compte des indicateurs qualitatifs comme la nature des lieux de stage et le suivi des diplômés comme des non-diplômés.

La licence *Sciences de la vie* s'inscrit de manière cohérente dans le champ *Gestion des ressources naturelles terrestres et marines* et répond aux besoins régionaux, territoriaux, environnementaux. Les flux étudiants sont stables, mais restent faibles et ne sont pas détaillés dans les parcours de troisième année. Son ouverture plus affirmée vers les masters en santé, au travers du parcours BBM, pourrait renforcer son attractivité et augmenter ses effectifs, notamment de réorientations à l'issue de la *Première année commune aux études de santé* (PACES).

En parallèle, l'acquisition de compétences pour une insertion professionnelle directe après la licence pourrait être améliorée, par la mise en place d'interventions de professionnels et de stages en entreprise en troisième année.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

**Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris**

N° Réf : PMR/PCFVU/17/ 167

Monsieur le Président,

Les rapports d'expertise concernant l'autoévaluation des formations de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Corse ont été étudiés par son Directeur et chaque responsable pédagogique des formations (licences, licences professionnelles et masters). Dans la très grande majorité des cas aucune erreur factuelle n'a été relevée. Par ailleurs, la plupart des points forts ainsi que des points à améliorer qui ont été relevés par les experts sont conformes à ceux que nous avons fait ressortir au cours du processus d'autoévaluation.

Ainsi, seuls les rapports concernant la licence Sciences pour l'Ingénieur et la licence Professionnelle Electricité, Electronique et Systèmes Industriels font l'objet de remarques particulières.

Pour l'ensemble des formations de la Faculté des Sciences et Techniques une profonde restructuration a été opérée consécutivement à la phase d'autoévaluation afin d'améliorer sensiblement leurs points faibles en vue de leur future accréditation pour la période 2018-2022. A cet égard, la phase d'autoévaluation a permis, notamment au niveau master, d'établir des fiches d'identité de chacune des spécialités destinées à en améliorer le pilotage. Ainsi, cette restructuration devrait améliorer d'une part la lisibilité de notre offre de formation et la progressivité pédagogique entre les licences et les masters, et d'autre part la réussite de nos étudiants ainsi que leur future insertion professionnelle.

Je joins en annexes les remarques formulées sur les rapports d'autoévaluation de la licence SPI et la licence professionnelle EESl ainsi que les fiches d'identité de chacune des spécialités de masters de la Faculté des Sciences et Techniques.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse



Paul-Marie ROMANI



Note du HCERES

Les annexes relatives aux « fiches d'identité de chacune des spécialités de masters de la Faculté des Sciences et Techniques » ont été fournies mais ne font pas l'objet d'une publication.